

---

# Dossier de l'Internat



**2018/2019**

## Sommaire

<b>A. Présentation de l'équipe éducative.....</b>	<b>3</b>
<b>B. Philosophie et objectifs .....</b>	<b>5</b>
<b>C. Règlement interne de l'Internat.....</b>	<b>6</b>
<i>I. Déroulement.....</i>	<i>6</i>
1. Ouverture de l'Internat .....	6
2. Horaire quotidien.....	7
3. Etude .....	7
4. Réveil et Coucher .....	7
5. Repas .....	8
6. Sorties .....	8
7. Loisirs et activités.....	9
8. Messes .....	10
<i>II. Santé et hygiène .....</i>	<i>10</i>
1. Médicaments et visites médicales .....	10
2. Poux de tête.....	10
<i>III. Absences .....</i>	<i>11</i>
1. Absence exceptionnelle .....	11
2. Absence pour maladie .....	11
<i>IV. Appareils électroniques .....</i>	<i>11</i>
1. Téléphones portables.....	11
2. Ordinateurs portables et tablettes .....	12
3. Autres .....	12
<i>V. Divers.....</i>	<i>12</i>
1. Les chambres .....	12
2. Argent de poche.....	12
3. Vol et vandalisme.....	13
4. Sanctions et motifs d'exclusion .....	13
5. Prix de l'internat .....	14
6. Résiliation du contrat au cours de l'année scolaire...	14
<b>D. Affaires personnelles à apporter .....</b>	<b>15</b>
<b>E. Contact .....</b>	<b>16</b>

**Chère élève interne,  
Chers parents,**

L'équipe éducative de l'Internat Privé Fieldgen vous souhaite la bienvenue. Cette brochure a pour but de vous fournir toutes les explications concernant le fonctionnement de l'Internat.

## **A. Présentation de l'équipe éducative**

### **Chargée de direction**



**Carole Jacoby**  
49 94 31-535  
carole.jacoby@epf.lu

### **Psychologue**



**Helena Martins**  
49 94 31-518  
helena.martins@epf.lu

### **Educatrices et éducateur gradué(e)s**



**Claudia Giardin**  
ép. Morsch  
49 94 31-536  
claudia.giardin@epf.lu



**Véronique Nothum**  
ép. Herznach  
49 94 31-536  
veronique.nothum@epf.lu



**Isabelle Bausch**  
49 94 31-536  
isabelle.bausch@epf.lu



**Pascale Gillen**  
49 94 31-596  
pascale.gillen@epf.lu



**Christine Goy**  
49 94 31-596  
christine.goy@epf.lu



**Tom Widong**  
49 94 31-536  
tom.widong@epf.lu



**Ching Yi Chan**  
49 94 31-596  
ching.chan@epf.lu



**Catherine Sauer**  
49 94 31-596  
catherine.sauer@epf.lu



**Cathy Kaes**  
49 94 31-537  
cathy.kaes@epf.lu



**Martine Mersch**  
499431-537  
martine.mersch@epf.lu



**Simone Winandy**  
499431-596  
simone.winandy@epf.lu



**Mélanie Genewo**  
499431-596  
melanie.genewo@epf.lu

## **B. Philosophie et objectifs**

Notre Internat est un établissement fondé par les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. L'éducation qui y est dispensée répond aux valeurs chrétiennes et encourage le partage, l'amour du prochain, le respect de soi-même et d'autrui ainsi que la tolérance. L'Internat est ouvert à toutes les filles du Fieldgen quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses.

### **Nos objectifs :**

- favoriser le bien-être physique, psychique et affectif
- favoriser l'autonomie
- favoriser le développement social
- soutenir l'encadrement scolaire et éducatif

### **L'Internat offre :**

- un lieu de résidence durant les jours scolaires
- un cadre structuré :
  - ❖ un horaire régulier
  - ❖ des ateliers de bricolage, des activités sociales, culturelles et sportives
  - ❖ des projets et cours divers
  - ❖ des heures de détente
- un soutien scolaire :
  - ❖ des heures d'étude fixes
  - ❖ des explications individuelles
  - ❖ un contrôle régulier des notes obtenues et un suivi adapté

- un soutien éducatif en collaboration avec :
  - ❖ les parents
  - ❖ l'école
  - ❖ tous les agents socio-pédagogiques en relation avec l'élève interne
  
- un contact avec les parents :
  - ❖ un entretien individuel au début de l'année scolaire pour les parents des nouvelles élèves internes
  - ❖ des appels téléphoniques, des e-mails, un bilan hebdomadaire facultatif
  - ❖ des entretiens familiaux
  - ❖ un entretien spontané ou sur RV les vendredis entre 15.15h et 16.00h
  - ❖ la *Journée des Parents*

## C. Règlement interne de l'Internat

### I. Déroutement

#### 1. Ouverture de l'Internat

L'Internat est ouvert du lundi 7.20h au vendredi 16.30h pendant la période scolaire.

Les personnes externes **ne sont pas** admises à l'Internat sans l'autorisation explicite d'un éducateur.

Les parents peuvent accompagner leur fille :

- le lundi entre 7.20h et 7.50h
- le vendredi entre 15.15h et 16.00h

## 2. Horaire quotidien

	Lundi au Jeudi	Vendredi
6.45	Réveil	Réveil
7.00-7.40	Petit-Déjeuner	Petit-Déjeuner
8.00-14.15	Ecole-Cours	Ecole-Cours
11.40-12.45	Déjeuner	Déjeuner
14.15-15.15	Sortie	Etude obligatoire
15.15-16.10	Etude	Etude facultative
16.10-16.30	Goûter	16.30 Fermeture Internat
16.30-18.00	Etude	
18.15-19.00	Dîner	
19.00-21.00	Loisirs/Activités/Chambres	
19.15-20.15	Etude facultative	
21.15	Extinction des lumières pour les élèves 7es	
22.00	Extinction des lumières pour les élèves autres	

## 3. Etude

- Les élèves de 7<sup>e</sup> étudient dans une salle d'étude sous la surveillance de leurs éducateurs.
- Après la classe de 7<sup>e</sup>, dépendant de l'autonomie de l'élève interne, elle peut étudier dans sa chambre sous la surveillance d'un éducateur.

Les éducateurs assurent un travail régulier et individualisé avec chaque élève interne pendant les heures d'étude.

Des ordinateurs fixes avec connexion Internet sont mis à disposition des élèves internes.

## 4. Réveil et Coucher

Réveil :

- pour toutes les classes : 6.45h

Coucher :

- classes de 7<sup>e</sup> : 21.15h
- autres classes : 22.00h

## 5. Repas

Les élèves internes sont obligées de prendre les repas à la cantine.

- ❖ **Petit-déjeuner** du mardi au vendredi
- ❖ **Déjeuner** du lundi au vendredi
- ❖ **Goûter** du lundi au jeudi (facultatif)
- ❖ **Dîner** du lundi au jeudi

Les élèves internes doivent réserver leurs repas de midi à l'avance. Cette réservation est effectuée via des bornes installées à l'Ecole et à l'Internat ou via le site Internet [www.epf.lu](http://www.epf.lu) (sous l'onglet « Restaurant »). Les parents ont ainsi la possibilité de réserver les menus avec leur fille et de vérifier sa fréquentation au restaurant scolaire.

## 6. Sorties

L'autorisation des sorties doit être donnée par les parents ou les tuteurs. L'internat décline toute responsabilité pendant ces sorties.

Classes de 7<sup>e</sup> :

- du lundi au jeudi de 14.15h à 15.15h
- du lundi au vendredi **après** le repas de midi à la cantine avec l'accord des parents

Classes de 6<sup>e</sup>:

- du lundi au jeudi de 14.15h à 15.15h
- du lundi au vendredi **après** le repas de midi à la cantine

Classes de 5<sup>e</sup> :

- du lundi au jeudi de 14.15h à 15.15h
- du lundi au vendredi **après** le repas de midi à la cantine une fois par semaine jusqu'à 15.45h



### Classes de 4<sup>e</sup> :

- du lundi au jeudi de 14.15h à 15.15h
- du lundi au vendredi **après** le repas de midi à la cantine
- **3 heures** de sortie à prendre entre 15.15h et 16.30h  
dont 2 heures peuvent être prises le soir entre 18.00h et 20.00h

### Classes de 3<sup>e</sup>:

- du lundi au jeudi de 14.15h à 15.15h
- du lundi au vendredi **après** le repas de midi à la cantine
- **4 heures** de sortie à prendre entre 15.15h et 16.30h  
dont 3 heures peuvent être prises le soir entre 18.00h et 22.00h

### Classes de 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>:

- du lundi au jeudi de 14.15h à 15.15h
- du lundi au vendredi **après** le repas de midi à la cantine
- **5 heures** de sortie à prendre entre 15.15h et 16.30h dont  
4 heures peuvent être prises le soir entre 18.00h et 22.00h

Les élèves internes n'ont pas le droit de quitter l'enceinte de l'École en dehors des heures de sortie (le matin avant les cours inclus).

## **7. Loisirs et activités**

L'Internat propose différentes activités : bricolage, sport, relaxation, visites de musées, sorties au théâtre, excursions, etc.

Les élèves internes peuvent également participer aux activités parascolaires de l'École (*Ecole à la carte*) ou fréquenter des cours en dehors de l'Internat (p.ex. club sportif, conservatoire, scouts).

Généralement les activités sont gratuites, nous demandons cependant une participation pour des activités exceptionnelles (p.ex. patinage, piscine, minigolf, cinéma, etc.).

## **8. Messes**

Une messe est célébrée trois fois par année scolaire ; la participation de chaque élève interne y est obligatoire.

## **II. Santé et hygiène**

### **1. Médicaments et visites médicales**

Les élèves internes n'ont pas le droit d'avoir des médicaments dans leur chambre. Toutefois, les parents peuvent confier à l'équipe éducative une pharmacie personnelle avec une ordonnance médicale (voir feuille « Explications concernant la médication à l'Internat »).

En cas de malaise ou de maladie, un éducateur contactera les parents pour leur faire part de l'état de santé de leur fille et pour décider des mesures à prendre.

**Au cas où une visite médicale serait nécessaire, les parents devront accompagner leur fille chez le médecin.**

En cas d'impossibilité de joindre les parents, l'éducateur agira selon sa conscience et prendra les mesures qu'il juge adéquates afin que les soins médicaux nécessaires soient prodigués à l'élève interne.

### **2. Poux de tête**

- Si les parents constatent que leur fille a des poux de tête, ils doivent avertir les éducateurs de l'Internat et leur fille devra rester à la maison jusqu'à ce que les poux aient disparu.
- Si les éducateurs constatent qu'une élève interne a des poux de tête, ils avertissent ses parents. Elle devra rentrer à la maison pour traiter les poux et rester à la maison jusqu'à ce qu'ils aient disparu.

### III. Absences

#### 1. Absence exceptionnelle

Pour toute absence exceptionnelle (visite médicale, fête de famille, etc.) les parents doivent informer les éducateurs **à l'avance** par une excuse manuscrite ou envoyée par e-mail. Les éducateurs doivent savoir l'heure exacte du départ et du retour de l'élève interne à l'Internat.

Une excuse par téléphone n'est admise que lors d'un imprévu et devra être suivie, dans les meilleurs délais, d'une excuse manuscrite, signée par les parents.

#### 2. Absence pour maladie

En cas de maladie de l'élève interne en début de semaine, il est important de **signaler son absence à l'Internat** soit par téléphone soit par e-mail. Nous demandons de ne pas envoyer les filles à l'Internat si elles sont manifestement malades.

### IV. Appareils électroniques

#### 1. Téléphones portables

Les téléphones sont interdits pendant :

- les études
- les repas
- les activités
- la nuit

Pendant le temps d'étude et la nuit, les élèves internes des classes inférieures doivent remettre leur téléphone portable aux éducateurs. Elles peuvent le récupérer après l'étude et au petit-déjeuner.

En cas d'abus l'équipe éducative se réserve le droit d'appliquer des sanctions en fonction de la gravité de l'abus.

## **2. Ordinateurs portables et tablettes**

Les ordinateurs portables et les tablettes numériques ne sont autorisés qu'après un entretien avec un éducateur.

## **3. Autres**

Tout autre appareil électronique de ce genre est autorisé à l'Internat uniquement lors du temps libre. En cas d'abus l'appareil sera confisqué.

## **V. Divers**

### **1. Les chambres**

Les élèves internes dorment dans une chambre simple ou double. **Chaque élève interne est responsable du nettoyage de sa chambre.** Les éducateurs font des contrôles réguliers.

L'élève interne reçoit une clé pour sa chambre contre une caution de 30 €. En cas de perte ou de vol d'une clé, la caution sera retenue.

### **2. Argent de poche**

Pour éviter que l'élève interne ait trop d'argent dans sa chambre, l'Internat propose aux parents et aux filles de déposer de l'argent sur un compte géré par les éducateurs (classes inférieures). Lorsque l'élève interne a besoin d'argent, il suffit alors qu'elle en demande à un éducateur.

### **3. Vol et vandalisme**

**L'Internat décline toute responsabilité en cas de vol. Les élèves internes doivent éviter d'apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes.**

En cas de sérieux soupçons suite à un vol, l'équipe éducative se réserve le droit de perquisitionner les chambres, les armoires et les casiers en présence des élèves internes.

Toute élève interne qui endommage involontairement ou volontairement l'équipement ou le bâtiment de l'Internat doit supporter les frais de réparation.

### **4. Sanctions et motifs d'exclusion**

Le non-respect du présent règlement de la part de l'élève interne entraînera des sanctions. La nature de la sanction sera adaptée à la gravité de la faute.

L'Internat se réserve le droit d'un renvoi temporaire ou définitif de l'élève interne dans les cas indiqués ci-après :

- comportement compromettant le bon fonctionnement du groupe
- violations graves ou renouvelées du règlement d'ordre interne
- vandalisme
- fumer dans l'enceinte de l'Internat et de l'Ecole
- abus d'alcool et/ou de drogues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Internat

## **5. Prix de l'internat**

La pension pour l'année scolaire 2018/2019 s'élève à 4.110 € (tarif prévu par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse). Une réduction pourra être accordée sur demande motivée des parents auprès du secrétariat de l'AGEDOC (Madame Maggy Nilles, tél. : 49 94 31-566).

Le susdit prix doit être payé **en trois tranches** ou **mensuellement** après réception de la facture.

## **6. Résiliation du contrat au cours de l'année scolaire**

Les élèves internes qui désirent quitter l'Internat durant l'année scolaire peuvent résilier le contrat.

(voir Article 2 du Contrat d'Internat)

## D. Affaires personnelles à apporter

### Chambre

- 1 couette
- 2 housses de couette
- 1 oreiller
- 2 taies d'oreiller
- 2 draps housses
- 1 poubelle
- sacs de poubelles
- 1 lampe de bureau

### Douche

- serviettes de bain
- essuie-mains
- affaires de toilette
- serviettes hygiéniques et/ou tampons
- sèche-cheveux

### Vêtements

- pyjama ou chemise de nuit
- pantoufles
- veste imperméable
- tenue de sport
- chaussures de sport
- maillot et bonnet de bain
- gants (patinoire)

### Divers

- quelques cintres
- argent pour les cautions et les activités : minimum 50 €
- réveille-matin
- kit de nettoyage chiffon/produit de nettoyage (miroir et lavabo)

## E. Contact

### ❖ Equipe éducative

#### Numéros de téléphone

Chargée de direction : **49 94 31-535** (Carole Jacoby)  
Psychologue : **49 94 31-518** (Helena Martins)

Classes de 7<sup>es</sup>/6<sup>es</sup>: **49 94 31-596**

Classes de 5<sup>es</sup>/4<sup>es</sup> : **49 94 31-536**

Classes de 3<sup>es</sup>-1<sup>res</sup>: **49 94 31-537**

Porte de l'École : **49 94 31-1**

Adresse e-mail : **internat@epf.lu**

### ❖ Pour contacter les internes

Vous pouvez contacter votre fille sur son **téléphone portable**.

Si vous n'arrivez pas à joindre votre fille, vous pouvez appeler le numéro **49 94 31-1** (porte de l'École) entre 19.00h et 20.45h et demander à parler à votre fille.